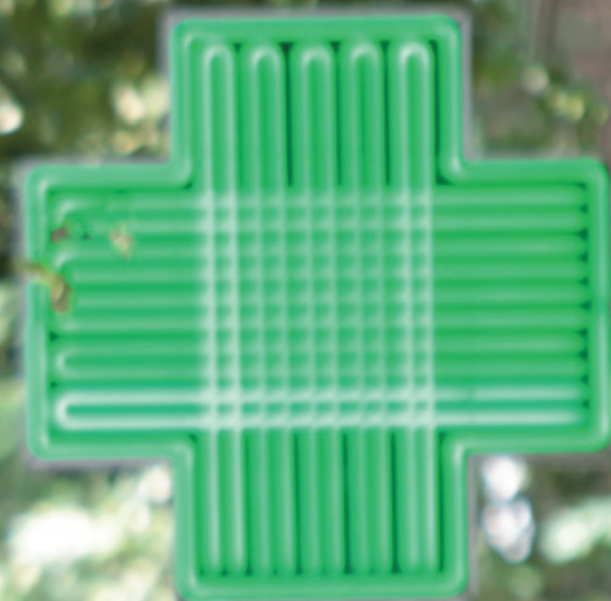


Élection : qui doit rappeler les Conseils à l'ordre ?





Élections : qui doit rappeler les Conseils à l'ordre ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Par un courrier du 14 octobre 2022, le Conseil de l'Ordre des pharmaciens-fabricants répartiteurs (COPFR) a convoqué les pharmaciens autorisés à exercer dans les établissements pharmaceutiques à une assemblée générale qui se tiendra le 3 décembre 2022.

Par le même courrier, le COPFR a lancé un appel à candidatures pour le renouvellement de la moitié des membres titulaires et des membres suppléants du bureau du COPFR. Les pharmaciens intéressés doivent adresser leur demande de candidature à la présidente du COPFR ou la déposer au secrétariat du COPFR. La candidature peut être déposée jusqu'au 17 novembre 2022 avant 12 h.

Les pharmaciens-biologistes ont

toujours organisé leurs élections conformément aux textes en vigueur.

Malheureusement, le Conseil national ne peut pas être formé tant que les présidents des deux Conseils régionaux des pharmaciens d'officine ne se sont pas décidés à organiser leurs élections, situation qui dure depuis plus de cinq ans.

Par ailleurs, et tant que le président du Conseil national de l'Ordre continue à maintenir un service minimal, notamment en délivrant les autorisations d'exercer la pharmacie, ce statu quo a de beaux jours devant lui.

Cette situation commence à agacer les pharmaciens et leurs syndicats et celui des

pharmaciens de la Wilaya du Grand-Casablanca ne fait pas exception.

En effet, ce dernier a d'adressé, le 18 octobre, un courrier au ministre de la Santé et de la protection sociale lui demandant de prendre les décisions qui s'imposent pour que les Conseils régionaux, qui sont devenus des «coquilles vides», se conforment à la loi en organisant leurs élections.

Pour rappel, la tutelle a déjà demandé aux Conseils régionaux d'organiser les élections et a même fixé une date limite pour leur organisation.

Hélas, les Conseils n'ont rien fait, sachant que la loi prévoit la dissolution de ces deux Conseils et la nomination d'une commission dont les membres

sont choisis par le ministre de la Santé. Cette commission doit organiser les élections au plus tard 3 mois après sa désignation.

Aujourd'hui, la situation est exécrable. Sans instances ordinaires, il ne peut y avoir de régulation de la profession.

Aussi, et à défaut de voir les présidents des conseils régionaux se conformer à la loi pour éviter une humiliation de plus à la profession, on espère que le ministre de la Santé fera ce qu'il a à faire, ou au moins le président du National arrête de cautionner cette situation en continuant à signer les autorisations d'exercer, sachant que sans renouvellement du bureau, le Conseil national actuel est aussi dans une situation illégale.



Novartis autorise des génériqueurs à produire des copies du nilotinib

D'après l'organisation Medicines Patent Pool (MPP), Novartis vient de conclure un accord de licence dont la finalité est de faciliter l'accès au nilotinib.

En vertu de cet accord, des producteurs de médicaments génériques sélectionnés pourront mettre au point, fabriquer et commercialiser des versions génériques du nilotinib dans le territoire couvert par la licence volontaire, notamment l'Égypte, le Guatemala, l'Indonésie, le Maroc, le Pakistan, les Philippines et la Tunisie. Dans ces pays à revenu intermédiaire, les brevets sur ce traitement sont en attente ou en cours de validité.

«L'accès à des médicaments de qualité est une composante cruciale de la riposte mondiale contre ce fléau qu'est le cancer», a déclaré jeudi dernier Charles Gore, directeur exécutif du MPP. Et d'ajouter : «Même si le brevet doit bientôt expirer, cette licence volontaire dans le domaine des maladies non transmissibles crée un précédent important qui, je l'espère, sera reproduit par d'autres entreprises».

Cette initiative constitue le premier accord de licence conclu par le MPP concernant un anticancéreux. C'est aussi la première fois qu'un laboratoire concède une licence sur un médicament anticancéreux breveté à travers un mécanisme de licence volontaire orienté vers la santé publique.

Ce traitement, qui fait partie de la Liste modèle des médicaments

essentiels adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est indiqué dans la prise en charge de la leucémie myéloïde chronique (LMC) aussi bien chez l'adulte que chez l'enfant de plus d'un an.

Source : rtbf.be

Approvisionnement en médicaments génériques : le Syndicat Medicines for Europe tire la sonnette d'alarme

L Dans une lettre ouverte à la Commission européenne datée du 27 septembre, Elisabeth Stampa, présidente du Syndicat Medicines for Europe, a fait part de ses inquiétudes au

sujet des pénuries qui pourraient toucher les médicaments génériques, sachant que ces derniers représentent 70% des médicaments délivrés au sein de l'Union européenne.

Les mesures d'austérité budgétaire et la recherche du prix le plus bas pourraient d'après ce Syndicat pousser les laboratoires à ne plus produire ces génériques.

Cette quête des prix bas a été aggravée par la pandémie et la guerre en Ukraine qui ont augmenté le coût des matières premières de 50 à 160%, les frais de transport jusqu'à 500% et le coût de l'énergie qui a décuplé pour certains sites de production de médicaments en Europe.

Actualités



La présidente de ce Syndicat européen a également indiqué que l'approvisionnement en substances stériles, substances biologiques et antibiotiques est particulièrement menacé, car leur production et leur transport peuvent engendrer un coût supplémentaire.

Ceci défavorise les laboratoires européens vis-à-vis des laboratoires opérant en Chine, pays où les prix de l'énergie industrielle sont contrôlés ce qui n'est pas le cas en Europe.

Le Syndicat Medicines for Europe exhorte les pays européens à considérer l'industrie des médicaments génériques comme un «secteur industriel critique» pour la société.

Il propose également aux États

membres de l'UE d'exclure l'industrie pharmaceutique des mesures de réduction de la demande (en énergie).

Il a conclu sa lettre ouverte en demandant à ce que le secteur des médicaments génériques bénéficie «des mesures d'aides des États membres visant à soutenir l'économie suite à l'agression de l'Ukraine par la Russie».

«Ces mesures sont cruciales pour préserver la santé publique qui dépend des médicaments génériques peu coûteux. Tout arrêt de la production, même temporaire, aurait des effets néfastes sur la délivrance des médicaments aux patients [...] Nous ne pouvons pas fonctionner dans un environnement combinant





une inflation galopante des coûts et des politiques de baisse continue des prix. Nous demandons donc à l'UE de nous aider à faire face à cette situation difficile avec des politiques durables qui sont alignées sur l'autonomie stratégique européenne».

Source: Medscape

L'ANSM publie un dossier thématique dédié aux fluoroquinolones

L'Agence des médicaments et des produits de santé (ANSM - France) vient de mettre en ligne un dossier thématique dédié aux fluoroquinolones.

Ce dossier rappelle que cette famille d'antibiotiques pouvant être utilisée dans la prise en charge d'infections bactériennes graves peut être à l'origine d'effets indésirables.

La gravité de certains effets indésirables, qui peuvent être invalidants et irréversibles, nécessite d'informer les professionnels de santé et les patients au sujet des précautions à prendre avant toute prescription, dispensation ou utilisation, afin d'assurer leur bonne connaissance de ces effets.

Ce dossier, qui est destiné au grand public, pourrait également intéresser les professionnels de santé. Il informe sur la nature des types d'effets indésirables pouvant

être provoqués par les fluoroquinolones. Ce dossier permet également de connaître la conduite à tenir par les patients dès les premiers symptômes. En effet, certains troubles nécessitent une prise en charge précoce, ce qui impose d'en connaître les symptômes précurseurs afin d'être en capacité de réagir rapidement.

Figure également sur ce dossier thématique la restriction des indications des fluoroquinolones depuis 2019. On y trouve aussi les situations dans lesquelles ces antibiotiques ne doivent plus être prescrits.

L'ANSM rappelle dans son point d'information du 20 octobre que ces antibiotiques

doivent être réservés à certaines infections bactériennes pour lesquelles l'utilisation d'une fluoroquinolone est indispensable. Ils ne doivent pas être prescrits dans les situations où d'autres antibiotiques peuvent être utilisés. L'ANSM rappelle également aux pharmaciens et aux médecins la nécessité d'informer les patients au moment de la prescription ou de la dispensation de la nécessité de contacter rapidement leur médecin dès l'apparition de certains symptômes mentionnés dans ce dossier.

Source : ANSM



La Fondation S annonce une ambition renouvelée et un nouvel «Appel à propositions» pour lutter contre le cancer infantile grâce au programme «My Child Matters»

Dans un communiqué du 30 septembre 2022, la Fondation S-The Sanofi Collective a annoncé un nouvel «Appel à propositions» pour son programme «My Child Matters». Ce programme a pour but de lutter contre le cancer infantile dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Il contribue également à restaurer l'équité en matière de santé chez les enfants.

L'annonce de cet appel à propositions a été faite durant le 54e congrès annuel de la SIOP, Société internationale d'oncologie pédiatrique, qui s'est tenu à Barcelone du 28

septembre au 1er octobre 2022.

«Toutes les 3 minutes, un enfant meurt du cancer, et ceux qui vivent dans des pays à revenu faible et intermédiaire n'ont pas la même chance d'être traités et guéris. Avec le programme «My Child Matters», nous voulons avoir un rôle actif soutenant l'ambition de l'OMS d'atteindre un taux de survie de 60% pour tous les enfants atteints du cancer d'ici 2030», a indiqué Vanina Laurent-Ledru, directrice générale de la Fondation S-The Sanofi Collective.

Le programme «My Child

Matters» (MCM) a été lancé en 2005 par la précédente entité à but non lucratif de Sanofi pour fournir un soutien financier, l'aide d'experts internationaux, le réseautage et le partage d'expériences, ainsi que des examens annuels par des mentors pour les équipes travaillant en oncologie pédiatrique dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

MCM est également une collaboration avec des partenaires, tels que le Groupe franco-africain d'oncologie pédiatrique (GFAOP), la Société internationale d'oncologie pédiatrique (SIOP), de

nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), des experts de divers hôpitaux à travers le monde, ainsi que d'autres institutions de lutte contre le cancer.

Depuis 2005, MCM a apporté son soutien à 51 hôpitaux et ONG dans 33 pays, en aidant plus de 120.000 enfants, en formant plus de 30.000 professionnels de santé, et a été reconnu pour avoir augmenté considérablement les résultats de survie.

Avec le lancement de la nouvelle Fondation S, le but est de mettre en avant l'héritage de MCM et d'amplifier l'impact



de ce programme en générant une action durable dans les pays les plus touchés par le cancer infantile. En Afrique subsaharienne, le cancer infantile est souvent mortel, avec des taux de survie inférieurs à 20% (alors qu'aux États-Unis et dans d'autres pays développés, 80% des enfants atteints d'un cancer survivent). La Fondation S vise à cibler directement les enfants ainsi qu'à soutenir leurs familles et à renforcer les capacités grâce à la formation et à la mise à niveau des compétences des professionnels de santé. Sensibiliser davantage la société civile et les décideurs politiques pour aider à réduire l'écart d'accès aux soins de santé entre les pays développés et les pays en développement, où l'oncologie pédiatrique demeure

émergente. L'ambition est d'amener MCM au niveau suivant en créant l'opportunité de créer une dynamique et réunir les pays autour d'une même initiative contre le cancer infantile, pour pouvoir partager activement les expériences et des idées. «My Child Matters» ne consiste pas seulement à recevoir des fonds, il permet également aux équipes de se développer et de fournir de meilleurs soins aux enfants atteints d'un cancer et à leurs familles, de devenir visibles et de gagner en crédibilité avec d'autres acteurs. Les problèmes liés au cancer infantile sont résolus et en renforçant la formation et les soins au cancer pédiatrique, c'est l'ensemble du système de santé qui s'améliore. Les projets «My Child Matters» sont

sélectionnés par un comité directeur, un groupe d'oncologues pédiatriques de pays à revenus élevés et faibles qui ont travaillé dans ces pays, et peuvent évaluer si la proposition est pertinente et réalisable», a souligné Eric Bouffet, professeur émérite de pédiatrie à Toronto (Canada), ancien président élu de SIOP, président du comité d'experts «My Child Matters».

Pour réaliser cette ambition, la Fondation S a annoncé le lancement d'une plateforme de données ouverte avec tous les projets «My Child Matters» (Accueil – Fondation S [opendatasoft.com]) pour soutenir les connexions entre toutes les parties prenantes luttant contre le cancer infantile ainsi qu'un accès facile aux équipes

pluridisciplinaires réunies pour lutter contre le cancer infantile. La plateforme MCM comprend une carte interactive montrant tous les projets soutenus par la Fondation S. L'ambition est également d'intégrer tous les nouveaux projets sélectionnés pour le programme «My Child Matters», ce qui augmente le réseau et les opportunités de collaboration et de développement des compétences des équipes.

Source : Sanofi

My Child Matters

2022

APPEL À PROJETS

avec le soutien de

Foundation S – The Sanofi Collective



Si vous êtes un professionnel de la santé basé dans un pays à revenu faible ou intermédiaire...

Et que vous êtes une personne engagée qui se demande comment aider à prévenir ou à traiter le cancer de l'enfant...

Enfin, si vous êtes le genre de professionnel avec des idées ou des projets destinés à innover dans la prise en charge du cancer de l'enfant dans votre pays ou région...

Alors l'appel à projets My Child Matters est fait pour vous.

Veuillez consulter les modalités de candidature au verso



Le comité d'experts My Child Matters sélectionnera et classera par ordre de priorité les projets intégrant une innovation sociale et organisationnelle.

Les subventions seront accordées sur la base des critères suivants :

- ✓ Faisabilité et objectifs mesurables
- ✓ Reproductibilité dans d'autres juridictions ou évolutivité
- ✓ Résultats et impact des activités
- ✓ Durabilité prévue à la fin de la subvention
- ✓ Responsabilité et transparence



La date limite de soumission des projets (exclusivement en anglais) est fixée
au **2 janvier 2023** au plus tard

Together we can do more !

Les consignes, les modèles et le processus de sélection sont disponibles sur le site web de Foundation S - The Sanofi Collective



Nouveaux au Maroc



EXTRAVIT **MULTIBICOUCHE,** **Comprimé à sucer**

LABORATOIRE :
COOPER PHARMA

COMPOSITION :
Acérola + 16 vitamines et minéraux

CLASSE THERAPEUTIQUE :
Complexe multivitaminique

PRESENTATIONS :
Boite de 15
PPV : 55 DHS

Boite de 30
PPV : 98 DHS

[Lien](#)



AFLAMIC DEVA PHARMACEUTIQUE [Lien](#)

ALEDIZ
AXESS PHARMA
[Lien](#)

INOPRIL
SOTHEMA
[Lien](#)

IPREL
ZENITH PHARMA
[Lien](#)

STIMactiv Tonus
BIOCODEX MAROC
[Lien](#)



Medicament.ma

*Le premier site
des médicaments
au Maroc*

P R O C H A I N E M E N T

31^{ème} Congrès national : «Les thérapeutiques en psychiatrie»

Le 10.11.2022

Marrakech

En savoir plus

Démarche qualité en Officine

Les 12 & 13 novembre 2022

Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc – Rabat

En savoir plus

Inscription

10^{ème} Congrès de la SOMIPEV

Du 02 au 4 décembre 2022

Marrakech

En savoir plus